



Le May-sur-Èvre - L'aide au transport du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a mis en place un nouveau service : la vente de tickets de bus à tarif réduit, sous condition de ressources.



Synergies hebdo

Les personnes seules et les familles à revenus modestes peuvent maintenant acheter des tickets de bus à tarif réduit en mairie dans le cadre de l'aide au transport.

Un carnet de 10 tickets de bus leur coûte ainsi 8 € au lieu de 12 €. La différence est prise en charge par le CCAS.

Cette mesure, dont les demandes sont à effectuer en mairie, est sou-

mise à condition de ressources. Les dossiers doivent comporter une attestation de quotient familial et l'avis d'imposition ou non-imposition.

Chaque ticket est valable pendant une heure, correspondance comprise, dans le réseau des Transports Publics du Choletais (TPC).

« Cette tarification de solidarité vise à venir en aide aux personnes

dans leurs déplacements afin, notamment, de faciliter leurs démarches de retour à l'emploi, alors que l'absence d'accès à un moyen de transport peut poser problème. Cela facilitera également les déplacements vers les rendez-vous médicaux des bénéficiaires, ou toute autre nécessité » détaille Marie-Noëlle Jobard, adjointe au maire en charge des Affaires sociales.

Pour rappel, le réseau choletais de bus est gratuit pour les enfants accompagnés jusqu'à 4 ans inclus.

Infos :

Centre Communal d'Action Sociale
(mairie)

1 rue Saint-Michel au May-sur-Èvre

Tél. : 02 41 63 80 20

mairie@lemaysurevre.com